

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du lundi 9 novembre 2009 à 20 h 30

Présents : Mmes MM, Elisabeth LAMURE, Catherine REBAUD, Yves FIESCHI, Sylvie PRIVAT, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Pauline LI, Jean-Luc RAGINEL, Alain APPERCEL, Laurence SAINT JEAN, Smahin YAHYAOU, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Guillaume DEBRUN, Frédérique BAVIERE, Joël FROMONT, Sylvie CRETIN, Claude CHOTARD, Alain GAY, Marie-Françoise EYMIN, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE.
Excusés avec pouvoir : Pierre BAKALIAN (pouvoir à E. LAMURE), Isabelle PASQUIER (pouvoir à R. ROSSETTI), Chantal FILIPPELLI (pouvoir à A. GAY), Alain ALEMANY (pouvoir à S. CRETIN).

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2009..

Adopté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité de la communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône et des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement au titre de l'année 2008.

A) Madame LAMURE présente le rapport 2008, en rappelant les compétences de la CAVIL.

Les compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Logement
- Politique de la ville

Les compétences optionnelles

- Création ou aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction et aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives

- Lutte contre l'incendie
- Assainissement
- Eau
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Enseignement

L'action de la CAVIL, au cours de l'année 2008, a connu des faits marquants développés suivant les grands thèmes ci-après :

- **Agir pour le développement économique et l'emploi :**

Beaujolais initiatives

33 projets ont été financés pour accompagner des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Maison de l'emploi :

Le regroupement de l'ASSEDIC et de l'ANPE s'est traduit localement par la mise en oeuvre en 2009 de la Maison de l'Emploi installée sur le site Parc avenue à Villefranche.

- **Protéger notre environnement et veiller au développement durable.**

Mise en place du porte-à-porte en collecte sélective depuis le 13 octobre 2008.

En matière de collecte collective, 1975 foyers de l'agglomération ont été pourvus de bacs individuels en septembre afin de pouvoir effectuer le tri des emballages et papiers journaux.

Le programme de travaux 2008 en eau potable s'élève à 836 408 € et à 1 739 964 € pour le réseau assainissement

- **Travaux de voirie : maîtriser et structurer le territoire.**

Les travaux de voirie s'élèvent pour 2008 à 985 251 €.

L'ensemble des déplacements sont abordés : vélo, marche à pied, transports urbains.

Pour les transports urbains, la fréquentation a augmenté de 5,07 % par rapport à 2007.

Une forte fréquentation est constatée sur la ligne 5 depuis 2007.

Ce secteur comprend également le suivi de la politique intermodale des transports à l'échelle de la région urbaine lyonnaise (RUC) et le projet de rénovation de la gare de Villefranche.

- **Cohésion sociale :**

Intervention d'un médiateur de proximité sur les quartiers prioritaires.

Mise en place d'ateliers santé pour favoriser l'accès aux droits et aux soins de la population en situation jugée précaire.

Jeunesse : mise en place du programme de réussite éducative (PRE) entré en phase opérationnelle auprès des jeunes de deux à 16 ans depuis l'année scolaire 2007 2008.

Insertion et emploi relayés par les structures Calad'impulsions, Cap services, L'abri.

Logement et cadre de vie : plusieurs projets sont identifiés : Troussier Beligny, accueil d'hébergement d'urgence, accueil des gens du voyage.

- **Politique de la ville :**

Le suivi de l'association Agora a donné lieu à la mise en place d'un dispositif local d'accompagnement (DLA) qui a permis définir de nouvelles orientations permettant de renouer les liens avec les habitants.

- **Culture et sports :**

Ce secteur comprend le conservatoire à rayonnement intercommunal : 705 élèves, coût moyen 1 651 €/an/élève.

Sports :

Complexe sportif de l'escale

- **Tourisme :**

Association destinations Beaujolais dont le plan d'actions est principalement centré sur la création d'un guide de l'offre, manifestations promotionnelles, création de support de presse thématique, promotion de l'aire autoroutière, actions loisir découverte, découverte du patrimoine, l'oenotourisme.

- **La petite enfance :**

Nouveau centre multi accueil ouvert depuis juin 2008 dans les locaux du groupe scolaire Georges Brassens.

Montant global de l'opération 1.100 euros TTC.

Capacité 36 places.

Deux autres structures cohabitent : Les diabolins, l'Espace trois pommes.

- **Affaires scolaires :**

6 écoles communautaires représentent 604 élèves en maternelle et 1 343 en primaire.

Coût moyen élève : 1 450 €/an.

B) Conformément à l'article 3 du décret du 6 mai 1995, les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement émanant de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône, d'une part, et du Syndicat des Eaux de l'Ouest de Villefranche, d'autre part, doivent être présentés pour information.

Madame REBAUD informe les membres présents que la société VEOLIA EAU assure la gestion déléguée pour le compte de la CAVIL pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

1 - Service eau potable.

Le rapport décrit le système de production, de traitement, de distribution publique d'eau potable.

Le réseau de 294 kilomètres dessert 19 692 clients contre 19 180 en 2007, soit une évolution de 2,67 %.

Le volume vendu qui était de 3 595 029 m³ en 2007 est de 3 675 893 m³ en 2008 soit une augmentation de 2,2 %. En complément, il convient de noter la nette diminution du volume de certains établissements industriels (pour exemple volume consommé par la société BLEEDINA a diminué de 5 000 m³, l'hôpital de 13 150 m³).

Il est à signaler un rendement du réseau d'eau potable de 90 % en 2008, alors qu'il était de 86,2 % en 2007. Ce résultat satisfaisant est notamment obtenu grâce à la mise en œuvre d'une politique continue de renouvellement des réseaux.

La consommation domestique unitaire sur les 5 dernières années passe de 114 m³ en 2004 à 105 m³ en 2008.

En 2008, la Communauté d'agglomération a financé et réalisé dans le cadre de ses travaux d'eau potable 836 408 € contre 1 132 237 € de travaux en 2007 pour rénover ou développer son réseau (rapport annuel délégataire joint).

La qualité de l'eau distribuée.

Il est rappelé que les prélèvements de contrôle sont effectués de manière régulière sur l'ensemble du réseau (du captage jusqu'aux particuliers) par des agents qualifiés de la DDASS et du délégataire.

. Nombre de prélèvements et conformité :

- nombre de prélèvements officiels effectués par la DDASS (contrôle officiel)
 - ✚ bactériologie 91, non conforme 0
 - ✚ physico chimie 32, non conforme 1 (1 non-conformité plomb)
- nombre de prélèvements effectués par la société VEOLIA EAU (surveillance du délégataire)
 - ✚ bactériologie 264 non conforme 1 (Réservoir Pommiers : 1 paramètre entérocoque)
 - ✚ physico chimie 9 non conforme 0

. Comme les Services de la DDASS le confirment dans leur rapport, l'eau distribuée au cours de l'année 2008 présente une bonne qualité bactériologique, avec aucun dépassement des limites de qualité et un dépassement de la référence en qualité, notamment au niveau des coliformes totaux sur l'ensemble des analyses réalisées en distribution et sur l'unité de production.

. **Pesticides** : bien que cette molécule soit interdite d'utilisation depuis janvier 1984, l'oxadixyl est encore régulièrement détecté dans l'eau distribuée. Aucun dépassement de la limite de qualité n'a toutefois été relevé en 2008.

. **Etudes en cours.**

Dans le cadre du Schéma directeur d'eau potable, à la suite des préconisations, il a été réalisé en 2008 la sectorisation de trois services de distribution, afin de suivre en continu les consommations sur l'ensemble du réseau découpé en une vingtaine de mailles à équiper de débitmètres et compteurs.

En 2008, les regards ainsi que les organes de comptage (débitmètres électromagnétiques et cannes à insertion) ont été totalement installés sur l'ensemble du réseau.

. **Propositions d'amélioration de service.**

Sur le site de Beauregard, notre délégataire réalise actuellement un diagnostic des ouvrages de captages (puits et forages). Le rapport à venir permettra à l'agglomération d'établir un programme pluriannuel de décolmatage et dessablage des puits.

. **Fonctionnement de la Commission Locale des Usagers.**

Cette commission a été réunie à deux reprises en 2008, les 15 octobre et 26 novembre 2008.

. **Branchements en Plomb.**

En ce qui concerne les branchements plomb, la société VEOLIA EAU s'est engagée à remplacer la totalité des branchements plomb à l'échéance du 31 décembre 2012. L'estimation d'origine portait sur 2 200 branchements à changer. Les mises à jour successives à l'occasion des relevés de compteurs et un travail d'inventaire sur les fichiers ont permis d'affiner le nombre exact de branchements à modifier. En 2008, 91 branchements ont été renouvelés. Au 31 décembre 2008, il reste 129 branchements plomb à renouveler. Ce programme permettra au plus tard fin 2009, de remplacer la totalité des branchements.

. **Indicateurs.**

Suite au dernier avenant et comme cela avait été demandé, notre délégataire nous transmet un certain nombre d'indicateurs concernant la pérennité du patrimoine, la continuité du service, la production d'informations, les relations aux usagers (annexe 1).

. **Evolution du prix du mètre cube.**

Une facture d'eau pour un foyer ayant consommé 120 m³ assainissement compris incluant toutes les taxes et redevance fait état d'un prix moyen du m³ d'eau HT de 3,62 € (soit une baisse pour Gleizé de 0,13 €).

Au niveau des comptes annuels de résultats de l'exploitation de la délégation, en 2008, le compte de résultats pour l'eau, au niveau des produits fait état d'un total de 5 100 547 € et pour l'assainissement de 5 684 081 €, soit un produit consolidé de 10 784 628 €.

Au niveau des charges,

- pour l'eau : 4 490 153 €,
- pour l'assainissement 6 024 516 €,

Résultat après impôts :

- eau : 406 950 €,
- assainissement – 340 435 €,

Soit un résultat consolidé après impôts de 66 515 €.

Le pourcentage de la marge résultat après impôt par contrat/au total des produits, pour l'eau, 8 %, pour l'assainissement, - 6 %.

Pourcentage de la marge du résultat après impôts consolidé/au total des produits : 0,6 % (1,8 % en 2007).

La baisse de ce pourcentage est due notamment à un rappel sur 3 ans relatif au paiement de la TP sur la STEP.

2 - Service d'assainissement

- **Assainissement collectif.**

Le service délégué à VEOLIA EAU concerne la gestion des postes de relèvement et la dépollution des eaux usées avant rejet dans la rivière.

Les usines de dépollution sont au nombre de deux : Béligny pour une capacité de traitement de 130 767 équivalents habitants et Limas/Pommiers pour une capacité de traitement de 1 067 équivalents habitants.

Il existe 14 postes de refoulement et de relèvement. La longueur totale du réseau de collecte est de 226 km dont 120,2 km de réseau unitaire, 46,3 de réseau eau usées et 59,5 de réseau eaux pluviales

Les réseaux sont gérés depuis 2005 en régie communautaire ainsi que les ouvrages complémentaires d'assainissement tels que les 119 déversoirs d'orages et les 1046 bouches d'égout, grilles et avaloirs.

Le volume facturé est de 3 062 061 m³, soit + 0,9 % par rapport à 2007 (3 034 986 m³).

Le nombre total de clients est de 18 972, soit + 3,2 % par rapport à 2007 (18 391).

Les travaux d'assainissement financés par la Communauté et réalisés durant l'exercice 2008 s'élèvent à 1 739 965 € (dont 578 104 € pour la station d'épuration), contre 1 584 265 euros pour 2007 (1 213 936 € pour les réseaux et 370 329 € pour la station d'épuration).

Etude en cours.

Dans la continuité du Schéma Directeur Assainissement :

- déclaration de l'ensemble des ouvrages de délestage auprès des services de la police de l'eau.
- Mise en place des équipements d'auto surveillance du réseau d'assainissement sur l'ensemble de l'agglomération
- Etude concernant la suppression de la STEP de Limas/Pommiers.
- Etude concernant la mise en place des zonages assainissement collectif et non collectif.

Conventions spéciales de déversement.

En collaboration avec la CAVIL, VEOLIA EAU a engagé depuis 2006 un programme de rénovation des conventions spéciales de déversement avec les industriels. Une reprise systématique des conventions existantes est réalisée. Des visites sur site sont organisées afin de contrôler le type et les caractéristiques des rejets des industriels et revalider ainsi les conditions d'admission de ces rejets dans le réseau communautaire.

Travaux d'assainissement collectif 2009 sur Gleizé : rue de Bellevue

- **Assainissement non collectif**

398 installations desservant 967 habitants.

Une enquête publique va être lancée afin de définir le zonage délimitant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Des réunions avec les propriétaires d'installations seront mises en place début 2010 avec la Communauté d'Agglomération et le Bureau d'études GINGER environnement en charge de l'assainissement non collectif.

- Monsieur SERVIGNAT informe que le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest de Villefranche a confié son exploitation la société VEOLIA eau qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. L'eau est distribuée à 3 471 abonnés.

. Le Service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest de Villefranche regroupe les communes de Cogny, Denicé, Gleizé (Le Petit Gleizé, La Grange Chervet, Les Bruyères, en Mâchon, en Ronzières, La combe, Noailly), Jarnioux, Lacenas, Liergues (sauf en Chailier), Pouilly Le Monial, Rivolet (sauf le Quesne, le Pire, le Cruizon), Ville sur Jarnioux. La population totale desservie est de 8 039 habitants.

. Production :

Les importations des collectivités voisines sont d'un volume total de 551 268 m³ répartis comme suit :

- Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône : 543 657 m³
- Syndicat Intercommunal du canton du Bois d'ingot : 5 662 m³.
- Syndicat Intercommunal du centre Beaujolais 1 949 m³

. Distribution :

En 2008, les abonnés domestiques ont consommé 333 600 m³ sur un réseau de 176 km.

Le rendement du réseau est évalué à 62 % en 2008, il était de 66,8 % en 2007.

Le taux de renouvellement du réseau (en relation avec les travaux investis chaque année) est de 0,9 %.

. Qualité de l'eau :

Le bilan fourni par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

. Prix de l'eau :

368,16 € pour 120 m³.

Le prix de ce service comprend une partie fixe abonnement et un prix au m³ consommé.

Sur ce montant, 37 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 50 % reviennent à la collectivité pour des investissements et les taxes s'élèvent à 13 %.

Discussion :

Monsieur GAY.

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales a détecté la présence de nitrates et de solvants chlorés. Cette pollution d'origine industrielle pourrait être maîtrisée grâce à l'installation de filtres de type charbon actif.

Mr GAY demande de quels moyens doter la Communauté d'Agglomération pour mettre en place ce projet et transférer le coût sur les entreprises concernées

Madame LAMURE.

Seule la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) est compétente pour intervenir en ce domaine.

Il s'agit de pollutions anciennes faisant référence à des enfouissements de matières subissant ponctuellement des effets de remontée dans la nappe produisant un phénomène de largage de solvants.

Nous sommes très demandeurs de solutions de détection des pollutions avant l'installation très coûteuse de filtres à charbon actif.

Madame CRETIN.

Les pesticides utilisés dans les différentes cultures ne sont-ils pas eux aussi responsables ?

Monsieur de LONGEVIALLE.

Il s'agit d'un problème ancien et récurrent lié à la présence, notamment, de cultures maraîchères à proximité des champs captants. Ces cultures maraîchères ont une rotation rapide, c'est-à-dire que sur une année culturale il y a plusieurs productions qui se succèdent sur la même parcelle et qui de ce fait peuvent générer une utilisation plus importante de produits phytosanitaires comparativement à une culture céréalière.

C'est pourquoi la CAVIL a procédé il y a quelques années à la modification des périmètres de protection autour des champs captants en élargissant le périmètre de protection rapprochée dans lequel toute culture est proscrite. Parallèlement la réglementation sur les produits phytosanitaires s'est renforcée en interdisant l'utilisation de certaines matières actives tel que l'oxadixyl.

Bien qu'elles ne soient plus utilisées à l'heure actuelle (c'est le cas de l'oxadixyl), elles peuvent néanmoins être encore décelées lors des analyses car le temps de migration dans le sol peut être de plusieurs années en fonction du type de sol et de la climatologie.

Monsieur GAY.

Quel message pouvons nous communiquer aux administrés ? L'eau consommée ne présente-t-elle pas un danger ?

Madame LAMURE

Il convient de se reporter au rapport de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et souligner les efforts qui ont été faits au plan local. L'eau livrée est bonne, et de qualité, ce qui n'empêche pas la vigilance.

3. COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Madame LAMURE rappelle que la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône est passée en Taxe Professionnelle Unique (TPU) au 1er janvier 2006. Ce transfert de fiscalité a été neutralisé par la fixation d'une Allocation de Compensation pour chaque commune membre.

Ces allocations de compensation ont été fixées au vu des taxes ménages et taxe professionnelle encaissées en 2005 (exercice précédent le passage en TPU).

Or, depuis le 1er janvier 2006, les communes, ainsi que la CAVIL, ont perçu des rôles supplémentaires au titre de l'exercice 2005.

C'est pourquoi, chaque année, les Allocations de Compensation ont été réévaluées au vu des rôles supplémentaires encaissés par chacune des structures. Les allocations de compensations pour 2009 sont les suivantes :

Arnas	Limas	Villefranche	Gleizé
210 441	170 190	9 267 648	-330 489
9 648 279			-330 489

Les nouvelles Allocations de Compensation sont donc les suivantes :

	Arnas	Limas	Villefranche	Gleizé
Nouvelle AC	212 874	170 190	9 293 317	-330 489
	9 676 381			-330 489

En ce qui concerne les exercices 2006, 2007, 2008 et 2009, les rattrapages se feront sur l'exercice 2009 de la façon suivante :

Arnas	Limas	Villefranche	Gleizé
9 732	0	102 676	0
112 408			

La CLECT, réunie le 11 septembre 2009 en présence de Messieurs. PICARD, THIEN, PERRUT, BRAYER et FAURITE, a approuvé le rapport portant sur le montant des nouvelles allocations.

Le Conseil Municipal de Gleizé et invité à émettre un avis sur ce rapport.

Vote : accord à l'unanimité.

4. ZAC de la COLLONGE : choix du concessionnaire.

La procédure de ZAC de la Collonge a fait l'objet d'un avis d'appel à concessionnaires émis les 23 et 24 avril 2009 dans des journaux habilités à recevoir des annonces légales imposant une date de retour des candidatures fixée au 29 mai 2009 à 17 h et une date de retour des offres pour le 6 juillet à 17h.

Les sociétés suivantes ont fait acte de candidature :

Novade (Bourg en Bresse), SERL (Lyon), Nexity foncier conseil (Lyon), SEFI aménageur (Lyon), OPAC du Rhône (Lyon).

Après consultation et avis de la Commission ad'hoc créée au regard de l'article R. 300 - 8 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal réuni en séance le 27 août 2009, a pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures effectué par cette Commission.

L'analyse des offres, réalisée avec le concours de l'assistant à maître d'ouvrage, doit être présentée à l'assemblée délibérante.

Madame LAMURE précise que le rapport d'analyse des offres a été présenté préalablement aux Conseillers Municipaux dans le cadre d'une Commission Générale qui s'est réunie le mercredi 4 novembre 2009.

Madame Lamure rappelle que les 5 candidats ont été auditionnés individuellement et qu'ils ont été invités à préciser les points relatifs :

- A l'opération d'ensemble
- Au bilan financier estimatif de l'opération et la garantie bancaire
- Aux éléments de contractualisation envisagés.

L'analyse des offres a été réalisée à partir des indicateurs suivants :

Préconisations envisagées pour réaliser le projet dans une démarche de développement durable :

Déplacements, gestion des eaux pluviales, paysage et biodiversité, espaces collectifs, aménagements publics, gestion des déchets, respect du voisinage, énergies, dispositions des constructions

Equipements et constructions, éléments de contractualisation, délais

Bilan financier prévisionnel de l'opération.

Madame Lamure résume les éléments de discussion échangée au cours de la réunion de la commission générale du 4 novembre 2009 :

4 offres sur 5 sont de bonne qualité, les candidats étant reconnus comme de bons professionnels.

De légères différences apparaissent dans les préconisations liées au développement durable alors que de fortes différences apparaissent dans les postes relatifs au nombre de logements proposés et à la participation financière sollicitée auprès de la Collectivité.

Il est donc proposé de se centrer sur le choix de candidats respectant le nombre de logements sollicité dans le document de consultation et ne sollicitant pas financièrement la Commune.

Suite à cette présentation, **Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société Nexity foncier conseil, groupe Nexity.**

Discussion :

Monsieur APPERCEL.

Cette proposition est en adéquation avec le dossier d'étude préalable, partie intégrante du document de consultation.

Monsieur CHOTARD

Souligne l'importance qu'il convient d'accorder à l'étude des aménagements hydrauliques dans les projets proposés.

Madame LAMURE

Il conviendra effectivement d'être vigilant sur ce point, cependant l'élaboration préalable du dossier loi sur l'eau s'imposera à tous les concessionnaires.

Il est précisé par ailleurs que le choix du concessionnaire par le Conseil Municipal débouchera sur une notification d'attribution de concession au concessionnaire retenu.

Cette notification engagera le futur concessionnaire sur le dossier de réalisation à l'issue duquel le traité de concession sera signé entre la Commune et le concessionnaire retenu.

Vote : accord à l'unanimité.

5. Proposition de décisions modificatives.

Suite au Conseil Municipal du 5 octobre 2009, des propositions de décisions modificatives doivent être faites à l'Assemblée Délibérante.

En effet, un ajustement financier s'avère nécessaire compte tenu de dépenses imprévues au moment de l'élaboration du budget 2009.

Montant à prélever	investissement Opération n°	Montant à affecter	à Investissement
5500 €	Imprévus investissement	5 500 €	018 - matériel administratif (copieur rdc)

Vote : accord à l'unanimité.

6. Marché de travaux église du bourg (procédure adaptée) : proposition d'avenant – lot électricité.

Madame ROSSETTI informe que le marché de travaux pour l'église du bourg est actuellement en cours et comporte un lot peinture et un lot électricité.

Pour le lot électricité, les membres présents sont informés que des travaux d'encastrement des fourreaux pour le passage des connexions de la sonorisation se sont avérés nécessaires.

Montant du lot électricité notifié à l'entreprise M3M : 14 082.90 € ttc

Montant de l'avenant numéro 1 : 2 588.69 € ttc.

Le montant du lot avec l'avenant : 16 671,59 € ttc.

Suite à l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres réunie le 9 novembre 2009 à 20 h 15, les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cet avenant.

Vote : accord à l'unanimité.

7. Indemnité de conseil au profit de Monsieur le Trésorier.

Conformément aux dispositions de l'arrêté Ministériel en cours, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à Monsieur le Trésorier Principal, chargé des fonctions de receveurs de la Commune, une indemnité de conseil 2009 calculée selon un pourcentage fixé par décret et basé sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices à savoir 2006, 2007 et 2008.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer comme l'année dernière, une indemnité à taux plein à Monsieur le Trésorier à compter du 1er janvier 2009.

Pour l'année 2009, le montant brut de l'indemnité s'élève à 846,42 € soit un montant net de 772,29 €.

Vote : accord à l'unanimité.

8. Affaires du personnel : autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux accordées en fonction des nécessités de service.

Les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux accordées en fonction des nécessités de service, par la loi du 26 janvier 1984 modifiée article 59, ont fait l'objet d'une liste dressée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Rhône le 23 février 1990.

Ce document a été adopté par la Commune de Gleizé et a été transmis en Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône le 14 mai 1990.

Ce document ayant fait l'objet d'une actualisation à l'occasion du comité technique paritaire du Centre de Gestion le 5 mai 2009, il y a lieu de le présenter au Conseil Municipal pour adoption.

Mariage ou Pacte Civil de Solidarité

- Agent..... 1 fois les obligations hebdomadaires de service
 - Enfants de l'agent ou de son conjoint..... 3 jours
 - Frères et soeurs de l'agent..... 1 jour
- (+ délai de route dans la limite de 1 jour calendaire)

Décès

- Conjoint ou concubin de l'agent..... 1 fois les obligations hebdomadaires de service
 - Enfants de l'agent ou de son conjoint..... 1 fois les obligations hebdomadaires de service
 - Gendres et belles-filles. 1 fois les obligations hebdomadaires de service
 - Parents de l'agent ou de son conjoint..... 4 jours
 - Grands-parents de l'agent 2 jours
 - Frères et soeurs de l'agent..... 2 jours
 - Petits enfants de l'agent..... 2 jours
- (+ délai de route dans la limite de 1 jour calendaire)

Maladie grave ou accident nécessitant la présence d'une tierce personne

- Conjoint ou concubin de l'agent..... 1 fois les obligations hebdomadaires de service
- Enfants de plus de 16 ans de l'agent ou de son conjoint (1) 1 fois les obligations hebdomadaires de service
- Parents de l'agent ou de son conjoint 1 fois les obligations hebdomadaires de service
- Grands-parents, frères et soeurs de l'agent 3 jours

Dans tous les cas de demande d'autorisation spéciale d'absence, une pièce justificative devra être fournie.

Par "jours", il faut comprendre tous les jours de la semaine, sauf les dimanche et jours fériés légaux fixés par le Ministère de l'Intérieur.

Par "conjoint", il faut entendre les agents liés par mariage ou PACS et par "concubin" les agents vivants en union libre.

(1) Les autorisations d'absence pour soigner ou assurer momentanément la garde d'un enfant jusqu'à 16 ans ou sans limite d'âge pour les enfants handicapés sont fixées par la Circulaire interministérielle F.P. n° 1475-B-2 A/98 du 20 juillet 1982

Vote : accord à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Anciennes filatures.

Madame LAMURE précise que ce projet fait actuellement l'objet d'une étude complémentaire à celle menée initialement par la Commune avec le Cabinet Ramel 2BR. Cette nouvelle étude servira de support à un dossier qui sera présenté très prochainement au titre des crédits FEDER.

La commune s'étant rendue récemment propriétaire de ce bâtiment, il convient d'assurer sa mise en sécurité. Des propositions seront prochainement faites au Conseil Municipal.

- Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier prévoyant le passage du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sera prochainement présenté dans le cadre d'une Commission générale.

Le plan d'aménagement et le développement durable (PADD) devrait être présenté au Conseil Communautaire début 2010.

- Madame LAMURE informe que la Commission Locale d'Information et de Surveillance constituée auprès de la société de Recylex à Arnas s'est déroulée le 12 mai 2009 en Sous-préfecture. Elle précise qu'une visite du site est programmée jeudi 26 novembre 2009 à 14 h 30, et propose aux membres du Conseil Municipal de participer à cette visite.

- Madame REBAUD informe que des essais d'illumination avec l'emploi d'éclairage basse consommation (leds) sont en cours sur la place du Bourg. Elle demande à ce que les Conseillers Municipaux fassent part de leur avis.

Elisabeth LAMURE
Sénateur Maire

Diffusion pour suivi : Conseil Municipal, Mr Violland DGS

Diffusion pour information : Personnel communal, Affichage grilles, Site Internet